



APPEL À COMMUNICATION

Colloque SFER "Conseiller en agriculture : acteurs, marchés, mutations"

Dijon (AgroSup-Dijon), 14-15 octobre 2010

On assiste aujourd'hui, en France, dans le secteur agricole, à une reconfiguration du champ du conseil. L'appareil de développement, sur lequel a historiquement reposé la modernisation de l'agriculture, est, en effet, en pleine mutation : raréfaction des ressources économiques qui étaient jusqu'à présent les siennes, nouvelles exigences européennes sur les dispositifs de conseil, intervention croissante d'acteurs extérieurs au secteur agricole dans l'orientation des pratiques des agriculteurs, nouveaux opérateurs qui prennent pied dans ce domaine d'activité, développement de nouvelles démarches, méthodes et outils (médiation, coaching, utilisation des NTIC côtoient expertise et accompagnement du changement). Dans cette mutation se jouent non seulement un mode de développement agricole, mais aussi la place des différents organismes d'appui et de conseil aux agriculteurs, ainsi que les façons d'exercer l'activité de conseil et les formes de reconnaissance professionnelle qui leur sont associées.

Le colloque devra permettre de dresser un panorama des travaux de recherche conduits sur les changements en cours. Il sera l'occasion de tirer un bilan de ces travaux, d'en faire ressortir les lacunes et d'ouvrir de nouveaux champs de recherche. Il se veut être un lieu d'échanges et de débats entre chercheurs, acteurs du conseil et décideurs publics. Ce souci se traduit par l'accueil non seulement de communications à caractère scientifique, mais aussi de témoignages et récits d'expériences de conseil. Bien que centré sur le conseil en agriculture, des communications qui traiteraient d'autres secteurs d'activité pour en tirer des enseignements pour le secteur agricole seront également appréciées. Des contributions sont en particulier attendues sur les principaux défis auxquels se trouvent actuellement confrontés les agents et les organismes de conseil en agriculture répertoriés dans les trois thématiques suivantes :

A. La privatisation du conseil et le développement d'un marché du conseil en agriculture

Depuis les années 80, on observe, au niveau mondial, une forte tendance à la privatisation du conseil agricole. Le conseil est pris en charge par des organismes privés, mandatés par des acteurs institutionnels ou non. Ces organismes se substituent à des formes publiques de conseil, rentrent en concurrence avec elles ou développent des activités complémentaires. Comment s'opère ce mouvement de privatisation, quelles reconfigurations du champ du conseil en découlent, et quelles en sont les répercussions sur la façon d'exercer l'activité de conseil ? Quelles différences peuvent être relevées entre les pays ? Quels dispositifs de conseil sont mis en œuvre ? Quels sont les intérêts et les limites de ce mouvement de privatisation ? Dans quel contexte institutionnel se réalise-t-il ? Ces changements amènent-ils à un brouillage des repères pratiques et identitaires de ceux qui exercent l'activité de conseil ? Comment se redéfinissent les identités professionnelles des acteurs en la matière ?

Pendant longtemps, le conseil agricole est resté un service sans réelle valeur marchande dont le coût était supporté par la collectivité ou intégré dans la vente d'autres produits ou prestations (intrants, comptabilité,...). On assiste aujourd'hui à sa marchandisation. Comment émerge un marché du conseil en agriculture ? Quels sont, en matière de conseil, les types de services payants proposés aux agriculteurs par les différents organismes ? Comment ces prestations s'articulent-elles avec celles non payantes ou celles liées à la vente de produits ? Comment, dans l'activité de conseil, la relation économique est-elle enchâssée dans la relation sociale ? Quelles relations se construisent entre la diversité des prestataires de conseil et les organismes (publics ou privés) de recherche ?

B. Normalisation du conseil et nouvelles politiques publiques touchant l'agriculture

Les nouvelles politiques publiques (européennes, nationales, territoriales) mettent en particulier l'accent sur la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et conditionnent ainsi les aides au respect de certains critères environnementaux. Quels vont être les effets de la législation de 2011 ? Ce mouvement s'accompagne de réformes et d'une normalisation du conseil agricole.

Quels ont été les effets de la directive européenne de 2008 sur les systèmes de conseil agricole ? Dans quelle mesure cette normalisation (via des certifications, par exemple) change et changera les positions des organismes de conseil et les métiers des conseillers ? L'évaluation du conseil étant une question récurrente pour juger de l'efficacité des dispositifs mis en place, quelles sont les différentes formes d'évaluation, qui les utilise et en particulier sur lesquelles s'appuient les financeurs pour juger de l'efficacité des politiques publiques ? Quels effets ont-elles sur les dispositifs de conseil ?

Le « développement durable » est un cadre de référence dominant pour l'orientation des politiques publiques. Il devient aussi une visée et un registre de justification de l'action de plus en plus largement partagé par l'ensemble des acteurs. Toutefois, on peut s'interroger sur la forme que prend sa concrétisation. Quels types de stratégies d'action sont supportés par les discours déployés par les acteurs du conseil autour du développement durable ? Comment y sont intégrées les tensions entre les attentes des agriculteurs et les attentes de la société qui prennent corps dans les politiques publiques ? Comment sont pris en compte, dans ces nouvelles visions, les enjeux économiques propres aux entreprises de l'agro-fourmiture, les modes de valorisation des produits, les dynamiques des territoires ? Comment est envisagée la diversité des exploitations agricoles et la façon dont elles peuvent contribuer à répondre à certains enjeux du développement durable ?

C. Construction et mise en œuvre d'une offre de conseil

L'offre de conseil aux agriculteurs est relativement diversifiée, non seulement dans le type d'organisme qui fournit ce conseil mais aussi dans la manière de le fournir. Quels sont les services que recherchent les agriculteurs et à quelles autres attentes du monde rural peut, ou doit, répondre l'offre de conseil ? Quelles sont les différentes formes de conseil et leurs visées (fournir de l'information, co-produire des connaissances, contrôler les agriculteurs, créer un espace d'échange sur internet, etc.) ? Quelles formes d'appui recherchent et mobilisent les agriculteurs ? Comment les agencent-ils ? La concurrence sur le terrain entre conseillers est-elle un problème ou devient-elle source d'autonomie pour les agriculteurs ? Comment s'opère à leur niveau l'évaluation du service et du conseil fournis ? L'arrivée de nouveaux venus en provenance du champ des entreprises (notamment mais non exclusivement celui des TPE – très petites entreprises) s'accompagne-t-elle d'une ouverture sur d'autres méthodes de conseil mais aussi de recrutement et d'intéressement des agriculteurs ? De nouvelles formes de groupement et de réseaux d'agriculteurs se font-elles jour sous l'impulsion d'acteurs économiques ou d'associations diverses ?

L'obligation de résultats devient, dans les politiques publiques d'accompagnement au secteur agricole, une condition de plus en plus prégnante pour l'obtention d'aides financières. Comment le travail des conseillers s'en trouve-t-il transformé et quelles en sont les conséquences contractuelles et juridiques ? Comment cela se répercute-t-il sur l'évolution des métiers et des compétences attendues des conseillers ? Comment le risque de ne pas parvenir au résultat visé, inhérent à un travail avec le vivant, et que cette obligation de résultats renforce, est-il partagé entre l'agriculteur et le conseiller ?

L'activité de conseil nécessite la construction et la mobilisation de connaissances de différente nature. Quelles sont ces connaissances (connaissances scientifiques, techniques, locales,). Comment sont-elles produites et mobilisées pour le conseil ? Comment sont-elles agencées ? En quoi les nouveaux enjeux et les technologies de l'information et du traitement de données (informatique, bases de données, satellite, modélisation..) changent-ils les modes de production et d'usage ?

Pour votre proposition de communication merci de préciser

Le mode de présentation de votre communication : en atelier ou lors d'une séance « poster »

Le type de communication : scientifique, témoignage ou récit d'expérience

Échéancier

Retour des résumés (2 à 3 pages, Times New Roman 12 points)

19 mars 2010

Acceptation des communications

30 mai 2010

Version complète (10 pages)

31 août 2010

Merci d'adresser vos textes à Marie Dézert : dezert@engref.fr